

16.

Réat de Belgique.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Etrangères et de la Marine pour l'exercice 1834.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENS ET A VENIR, SALUT :

Nous avons , de commun accord avec les Chambres , décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères et de la Marine , pour l'exercice de 1834 , est fixé à la somme d'un million , trois cent vingt-cinq mille , cent soixante quatre francs — (Fr. 1,325,164.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Bruxelles, le 18 Janvier 1834.

Les Secrétaires ,

Signés, DE RENESSE.

H. DELLAFAILLE.

Le Président de la Chambre des Représentans.

Signé, RAIKEM.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 1.	Traitement du Ministre et indemnité de logement.	25,000	»	
— 2.	Id. des employés.	42,000	»	
— 3.	Matériel.	15,000	»	
— 4.	Décoration de l'Ordre Léopold.	7,000	»	
				89,000 »

CHAPITRE II.

Traitemens des agens du service extérieur.

— 1.	France.	58,000	»	
— 2.	Grande - Bretagne.	80,000	»	
— 3.	Prusse.	54,500	»	
— 4.	Autriche.	30,000	»	
— 5.	Russie.	40,000	»	
— 6.	Etats - Unis.	25,500	»	
— 7.	Diète Germanique.	12,600	»	
— 8.	Brésil.	21,000	»	
— 9.	Portugal.	12,600	»	
— 10.	Italie.	10,500	»	
— 11.	Suède.	12,600	»	
				357,300 »

CHAPITRE III.

ART. UNIQUE.	Traitemens des agens diplomatiques en inactivité de retour de leur mission, sans qu'ils y soient remplacés.			10,000 »
--------------	---	--	--	----------

CHAPITRE IV.

— uniq.	Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses.			70,000 »
---------	---	--	--	----------

CHAPITRE V.

— uniq.	Frais à rembourser aux agens du service extérieur.			50,000 »
---------	--	--	--	----------

CHAPITRE VI.

— uniq.	Missions extraordinaires et depenses imprévues.			80,000 »
---------	---	--	--	----------

TOTAL. FRs. 656,300 »

Budget du Ministère de la Marine.

CHAPITRE PREMIER.

— 1.	Administration centrale. Personnel.	4,850	»	
— 2.	Id. Matériel.	3,500	»	
				8,350 »

CHAPITRE II.

— 1.	Bâtimens de guerre. Personnel.	338,714	»	
— 2.	Id. Matériel.	307,000	»	
				645,714 »

CHAPITRE III.

— uniq.	Magasin.			10,600 »
---------	------------------	--	--	----------

CHAPITRE IV.

— uniq.	Dépenses éventuelles.			4,200 »
---------	-------------------------------	--	--	---------

TOTAL. FRs. 668,864 »